

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 15 juin 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
M. Raymond Matte, conseiller du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 3;
Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier n° 5;
Mme Marie-Pier Pelletier conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absent : M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4.

2026-138 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

- 9.1 Demande de normes moins contraignantes à la Régie du bâtiment du Québec
- 9.2 Adoption de la politique d'accréditation et de soutien aux organismes de la Ville de Senneterre
- 9.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la ville de Senneterre
- 9.4 Adoption du projet de règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la ville de Senneterre
- 9.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626
- 9.6 Adoption du projet de règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626
- 9.7 Demande d'aide financière du Regroupement des citoyens de la rue Nottaway

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

- 1. Présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026
- 4. Demandes dans la salle

2026-138 (suite)

5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Embauche d'une préposée des Services généraux
 - 5.3. Dépôt du rapport financier 2025
 - 5.4. Dépôt d'un avis écrit de changement significatif à une déclaration d'intérêts pécuniaires
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Pose de béton bitumineux
 - 6.2. Entente concernant l'installation d'une deuxième vanne d'entrée de service d'eau - 430-432, 6^e Avenue
 - 6.3. Achat de débitmètres magnétiques
7. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 7.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-759 concernant la tarification des loisirs
8. Santé, personnes âgées, logements et familles
 - 8.1. Approbation d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre pour l'année 2026
9. Sujets à ajouter
 - 9.1. Demande de normes moins contraignantes à la Régie du bâtiment du Québec
 - 9.2. Adoption de la politique d'accréditation et de soutien aux organismes de la Ville de Senneterre
 - 9.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la ville de Senneterre
 - 9.4. Adoption du projet de règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la ville de Senneterre
 - 9.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626
 - 9.6. Adoption du projet de règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626
 - 9.7. Demande d'aide financière du Regroupement des citoyens de la rue Nottaway
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2026-139 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;
À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2026-140 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 201 913,79 \$ au fonds de l'état des activités financières et au montant de 12 417,30 \$ au fonds de l'état des activités d'investissements.

Adoptée à l'unanimité

2026-141 Embauche d'une préposée des Services généraux

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :

Que la Ville de Senneterre embauche Mme Rosine Delphine Nebissi à titre de préposée des Services généraux, aux conditions suivantes :

- Il s'agit d'un emploi de catégorie col blanc à temps partiel à environ 30 heures par semaine;
- Le début de l'emploi a été le 29 mai 2026;
- L'échelon salarial n° 1 est applicable conformément à la convention de travail des employés administratifs;
- Mme Nebissi est assujettie à une période de probation d'une durée de 130 jours, à compter du 29 mai 2026.

Que les conditions salariales applicables soient celles de la convention de travail des employés administratifs.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport financier 2025

La directrice générale, Mme Anne-Renée Jacob, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Dépôt d'un avis écrit de changement significatif à une déclaration d'intérêts pécuniaires

Un avis écrit relatif à un changement significatif apporté aux renseignements contenus dans une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil est déposé, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La greffière en fait rapport au conseil à la présente séance.

2026-142

Pose de béton bitumineux

Attendu que la Ville de Senneterre a procédé à une demande de prix à des entreprises qualifiées pour la fourniture de béton bitumineux aux fins de travaux de rapiéçage de rues pour l’année 2026;

Attendu que les soumissions devaient être transmises par courriel à la Ville de Senneterre, au plus tard le 11 juin 2026 à 11 h;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire : Construction Bouchard N.D.L.	
Montant soumissionné	
Réparation de pavage :	162,50 \$ / t. m.
Resurfaçage :	168,75 \$ / t. m.
Recouvrement de trottoirs	200,00 \$ / t. m.
Taux horaire lorsque la quantité excède 100 tonnes métriques :	935 \$ / h.

Soumissionnaire : Pavage Harricana inc.	
Montant soumissionné	
Réparation de pavage :	360,00 \$ / t. m.
Resurfaçage :	280,00 \$ / t. m.
Recouvrement de trottoirs	300,00 \$ / t. m.
Taux horaire lorsque la quantité excède 100 tonnes métriques :	600 \$ / h.

À ces causes, il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre accepte la soumission de Construction Bouchard N.D.L. inc. pour la pose de béton bitumineux pour la saison 2026, aux montants suivants, taxes en sus :

— EC-10C : 162,50 \$ / t. m.

— ESG-10 : 168,75 \$ / t. m.

— ESG-14 : 200,00 \$ / t. m.

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.

Adoptée à l’unanimité

2026-143

Entente concernant l’installation d’une deuxième vanne d’entrée de service d’eau – 430-432, 6^e Avenue

Attendu qu’il y a lieu de confirmer par écrit une entente intervenue avec M. Michel Bolduc relativement à l’installation d’une deuxième vanne d’entrée de service d’eau sur l’immeuble situé au 430-432, 6^e Avenue;

Attendu que cette entente vise à conserver une trace écrite au dossier municipal et au dossier matricule de l’immeuble concerné;

- 2026-143 (suite)
À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :
Que la Ville de Senneterre autorise la signature d'une entente avec M. Michel Bolduc concernant l'installation d'une deuxième vanne d'entrée de service d'eau sur l'immeuble situé au 430-432, 6^e Avenue;
Que cette entente soit versée au dossier matricule de l'immeuble concerné;
Que Martin Lamarche, directeur des travaux publics, et Martine Mainville, greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, ladite entente ainsi que tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-144 Achat de débitmètres magnétiques

Attendu que la Ville de Senneterre possède cinq (5) débitmètres magnétiques servant à calculer l'eau distribuée et pompée sur son réseau d'eau potable;
Attendu que quatre (4) débitmètres doivent être remplacés, dont deux ne fonctionnent plus correctement et deux autres arrivent à la fin de leur vie utile, ceux-ci étant en place depuis 1994;
Attendu que la Ville de Senneterre a procédé à une demande de prix à des entreprises qualifiées pour l'achat desdits débitmètres magnétiques;
Attendu que la soumission reçue d'Everest Automation inc. pour l'achat des débitmètres est la plus avantageuse pour la Ville, notamment en fonction des besoins opérationnels, des caractéristiques technologiques du produit proposé et du prix soumis;
Attendu que le délai de livraison estimé est d'environ 11 à 16 semaines, selon les équipements, et qu'il est recommandé de procéder à l'achat des débitmètres afin de permettre leur réception dans les meilleurs délais;
À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :
Que la Ville de Senneterre procède à l'achat de quatre (4) débitmètres magnétiques auprès du fournisseur Everest Automation inc., conformément à la soumission n° 425724-1, au montant de 28 670 \$, taxes en sus;
Que la Ville autorise également l'achat des pièces nécessaires à l'installation des débitmètres, auprès de ses fournisseurs habituels de pièces d'aqueduc, pour un montant estimé à 3 000 \$, taxes en sus;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget et qu'il fasse partie d'une demande de remboursement dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
Que le contremaître des travaux publics, ou toute autre personne désignée par la direction générale, soit autorisé à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder à l'achat des équipements et des pièces requises.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-759 concernant la tarification des loisirs

La conseillère Jade Morel-Garneau donne avis de motion que le règlement n° 2026-759 concernant la tarification des loisirs sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et elle procède au dépôt du projet de règlement.

2026-145 Approbation d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre pour l'année 2026

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre (demande du 27 mai 2026) qui prévoit que la participation de la Ville pour l'année 2026 est de :

- 64 485 \$ pour le projet n° 001, représentant une hausse de 58 \$;
- 1 789 \$ pour le projet n° 003, représentant une hausse de 17 \$.

Adoptée à l'unanimité

2026-146 Demande de normes moins contraignantes à la Régie du bâtiment du Québec

Attendu que le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales;

Attendu que la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment, dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates;

Attendu que les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions gouvernementales;

Attendu que la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre;

Attendu que lorsqu'une modification au Code national du bâtiment survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires peuvent être engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet;

Attendu que certaines adaptations aux normes applicables seraient souhaitables afin d'optimiser la réalisation des projets municipaux, tout en assurant la sécurité des bâtiments et des usagers;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :

Que la Ville de Senneterre demande à la Régie du bâtiment du Québec de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- De permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment;
- De maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015;
- De tenir compte de l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise, afin que les normes d'accessibilité universelle ne compromettent pas les efforts visant la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie du bâtiment du Québec, ainsi qu'à toute autre instance jugée pertinente.

Adoptée à l'unanimité

2026-147 Adoption de la politique d'accréditation et de soutien aux organismes de la Ville de Senneterre

Attendu que la Ville de Senneterre reconnaît l'importance des organismes du milieu dans le développement du sport, du loisir, du plein air, de la culture, des arts et de la vie communautaire sur son territoire;

Attendu que la Ville souhaite se doter d'un cadre de référence visant à assurer une gestion transparente, équitable et uniforme du soutien accordé aux organismes;

Attendu que la Politique d'accréditation et de soutien aux organismes établit notamment les critères d'admissibilité, les catégories d'organismes reconnues, les formes de soutien offertes ainsi que les procédures de transmission et d'évaluation des demandes;

Attendu que cette politique permettra d'harmoniser les pratiques administratives et de mieux encadrer l'attribution du soutien professionnel, administratif, promotionnel, technique et financier offert par la Ville;

Attendu que le Service du sport et du plein air ainsi que le Service de la culture et de la vie communautaire seront responsables de l'application de cette politique selon les priorités et les ressources disponibles de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville adopte la Politique d'accréditation et de soutien aux organismes de la Ville de Senneterre;

Que cette politique entre en vigueur à compter de son adoption;

Que les services municipaux concernés soient autorisés à mettre en œuvre les procédures administratives nécessaires à son application.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la ville de Senneterre

La conseillère Marie-Pier Pelletier donne avis de motion que le règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et elle procède au dépôt du projet de règlement.

2026-148 Adoption du projet de règlement n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la ville de Senneterre

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que le conseil municipal adopte, tel que rédigé, le projet de règlement portant le n° 2026-762 modifiant le règlement n° 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre;

Que le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation au 7 juillet 2026, à 19 h, à l'hôtel de ville de Senneterre;

Que cette assemblée soit tenue par la mairesse ou par tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Que la greffière soit autorisée à publier et afficher l'avis public requis conformément à l'article 126 de cette loi.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626

La conseillère Véronique Perrier donne avis de motion que le règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et elle procède au dépôt du projet de règlement.

2026-149 Adoption du projet de règlement n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626

Il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par le conseiller Raymond Matte :

Que le conseil municipal adopte, tel que rédigé, le projet de règlement portant le n° 2026-763 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626;

Que le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation au 7 juillet 2026, à 19 h, à l'hôtel de ville de Senneterre;

Que cette assemblée soit tenue par la mairesse ou par tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Que la greffière soit autorisée à publier et afficher l'avis public requis conformément à l'article 126 de cette loi.

Adoptée à l'unanimité

2026-150 Demande d'aide financière du Regroupement des citoyens de la rue Nottaway

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Jade Morel-Garneau :

Que la Ville de Senneterre octroie une aide financière de 3 000 \$ au Regroupement des citoyens de la rue Nottaway pour l'année 2026;

Qu'une demande soit faite annuellement par le Regroupement des citoyens de la rue Nottaway pour bénéficier d'une aide financière de la part de la Ville, dont l'octroi restera à la discrétion du conseil municipal.

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le surplus déclaré aux derniers états financiers.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat
Mairesse

Martine Mainville
Greffière